

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.280

**ORU Basseau Grande
Garenne : convention
de participation
financière du
GrandAngoulême à
l'opération de
réhabilitation du
bâtiment C de la
Résidence Sillac avec
l'OPH de
L'Angoumois -
avenant n°2**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMAI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMAI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.280**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

ORU BASSEAU GRANDE GARENNE : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DU GRANDANGOULEME A L'OPERATION DE REHABILITATION DU BATIMENT C DE LA RESIDENCE SILLAC AVEC L'OPH DE L'ANGOUMOIS - AVENANT N°2

Vu la délibération n° 39 du conseil communautaire du 28 février 2008 modifiée par la délibération n° 298 du 9 décembre 2010 approuvant la participation financière du GrandAngoulême à l'opération de réhabilitation du bâtiment C de la Résidence Sillac dans le cadre de l'ORU Basseau Grande Garenne.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de l'avenant n° 1, signé le 29 novembre 2011 à la convention signée par le GrandAngoulême et l'OPH de l'Angoumois le 24 septembre 2008. En effet, le délai de validité de la convention étant dépassée, il est nécessaire de prolonger par voie d'avenant la convention.

Ainsi, l'article 7 de la convention concernant les délais de réalisation et de validité de l'aide est modifié, pour être prolongé jusqu'en décembre 2013.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 novembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 2 à la convention financière avec l'OPH de l'Angoumois à l'opération de réhabilitation du bâtiment C de la Résidence Sillac sur le quartier de Basseau Grande Garenne, ayant pour objet de prolonger le délai de validité de l'aide.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 décembre 2012

Affiché le :

14 décembre 2012